

Validation des plans sécurité incendie

La Protection civile passe la main aux bureaux techniques agréés

Changement majeur, dès aujourd'hui, pour le corps d'architectes et maîtres d'ouvrage au Maroc. Les autorisations de construction ne vont plus passer par les services de la Protection civile pour faire valider les plans de sécurité incendie. Désormais, l'Agence urbaine est tenue d'exiger une attestation ou validation de l'un des trois bureaux d'études techniques (BET) incendie agréés, attestant que le plan du projet est conforme à la réglementation.

Grand tournant pour la sécurité Incendie dans les constructions. Le processus d'obtention des autorisations de constructions de toute sorte de bâtiments change dès aujourd'hui. Promoteurs, architectes et maître d'ouvrages devront désormais faire valider leurs schémas sécurité incendie auprès des bureaux techniques incendie agréés. En clair, ce ne sont plus les services de la Protection civile qui délivreront les autorisations de construire, conformément au décret publié en juin 2019, pris pour application de la loi 12-03 sur la construction générale, et qui entre en vigueur dès ce 8 janvier. «Désormais, l'agence urbaine exigera une attestation d'un bureau d'étude agréé. Le bureau engage du coup sa responsabilité pénale à la délivrance de l'attestation de conformité», explique pour le «Martin-Éco» Adil Faouzi, directeur de Besie, bureau franco-marocain d'Étude Sécurité Incendie Environnement.

Jusqu'alors, les plans incendie nécessitaient une validation des services de la Protection civile, ce qui pouvait se traduire par de longs délais, affirment des promoteurs que nous avons interrogés. L'intervention des bureaux techniques incendie se limitait alors à accompagner les projets en cours de construction ou en rénovation, en s'appuyant uniquement sur un guide et surtout sur la réglementation française. Au Maroc, la sécurité incendie n'a été encadrée qu'en 2014, via le décret du 15 octobre. «Et depuis 3 ans, le marché est passé aux agréments de bureaux d'études en sécurité incendie, ce qui a conféré à notre

La réglementation est incomplète et manque de technicité.



Besie, qui opère sur le marché depuis 6 ans à travers deux bureaux à Casablanca et Tanger, revendique plus de 67 partenaires, avec des références dans le public et le privé.

métier une légitimité et une reconnaissance», souligne le DG de Besie, l'un des trois BET agréés dans tout le Maroc. Selon nos informations, les deux autres bureaux sont Casavigilance et Sepsi. Ces opérateurs se disputent un marché pesant 2 millions de DH de chiffre d'affaires pour la seule activité des études. «En théorie, cela ne change rien que ce soit la Protection civile ou des prestataires qui font appliquer des lois et normes. Dans la réalité, cela change tout. Un bureau privé fait preuve d'une plus grande technicité et tient toujours ses délais, ce qui est important pour l'architecte ou le maître d'ouvrage», soutient un promoteur immobilier de Rabat, ayant requis l'anonymat.

En fait, la demande pour ce type de prestation n'a pas attendu la réglementation, vu son importance pour beaucoup de projets, notamment industriels. Besie, qui opère sur le marché depuis 6 ans à travers deux bureaux à Casablanca et Tanger, en sait quelque chose. Le BET revendique plus de 67 partenaires, avec des références dans le public et le privé, et est passé de 3 à 40 personnes depuis sa création par Faouzi Adil, qui justifie d'une expérience de 20 ans dans la prévention à Perpignan, en France. «Nous travaillons beaucoup avec les zones

franches de Tanger et de Kénitra. Globalement, le marché connaît une demande grandissante depuis l'arrivée de PSA, de Hands le coreen (fabrication des jantes en aluminium) et de Peugeot, entre autres. Avec la nouvelle réglementation, nous allons avoir plus de marchés et nous pourrions alors créer plus d'emplois pour les ingénieurs et techniciens spécialisés», espère le patron de l'entreprise.

Un pas en avant donc pour le secteur de la construction et un gain de temps «monstrueux» pour les architectes et maîtres d'ouvrage. Mais des embûches risquent de freiner l'élan de ce marché balbutiant. «Ce qui nous handicape, c'est le vide juridique. La réglementation n'est pas complète et manque de technicité. Des lacunes déjà portées à la connaissance de la direction générale de la Protection civile et qui risquent de bloquer les investissements», regrette Adil Faouzi, sans en dire plus. En attendant un texte plus exhaustif, Besie ne cache pas son souhait de voir naître une commission centrale auprès de la Protection civile, où tous les acteurs seraient représentés, permettant à chacun d'apporter son expérience dans un seul but commun : l'amélioration de la réglementation. ■

Ilham Lamrani Amine